MICRONARC Western Switzerland Micro-nanotech Cluster

BioAlps Western Switzerland Life Sciences Cluster

Stand groupé Micronarc & BioAlps

SWISS MEDTECH EXPO

14 au 15 septembre 2027

Lucerne, Suisse

SWISS MEDTECH EXPO, 14-15 SEPTEMBRE 2027, LUCERNE

SWISS MEDTECH EXPO à Lucerne est un salon international dédié aux technologies médicales. Il constitue une plateforme privilégiée pour les entreprises actives dans la sous-traitance industrielle, la fabrication de dispositifs médicaux, les microsystèmes, les nouveaux matériaux et les traitements de surface.

Lien : https://www.medtech-expo.ch/

THÈMES

SWISS MEDTECH EXPO réunit les acteurs de l'industrie autour des technologies, produits et procédés destinés aux applications médicales, notamment :

- Instruments et dispositifs médicaux
- Biotechnologies
- Automatisation et robotique
- Optique et photonique
- Microtechniques et équipements de production
- Technologies et équipements de laboratoire
- Orthopédie et dentisterie
- Matériaux, composants de précision et traitements de surface

PARTICIPATION COLLECTIVE SUR LE STAND MICRONARC / BIOALPS

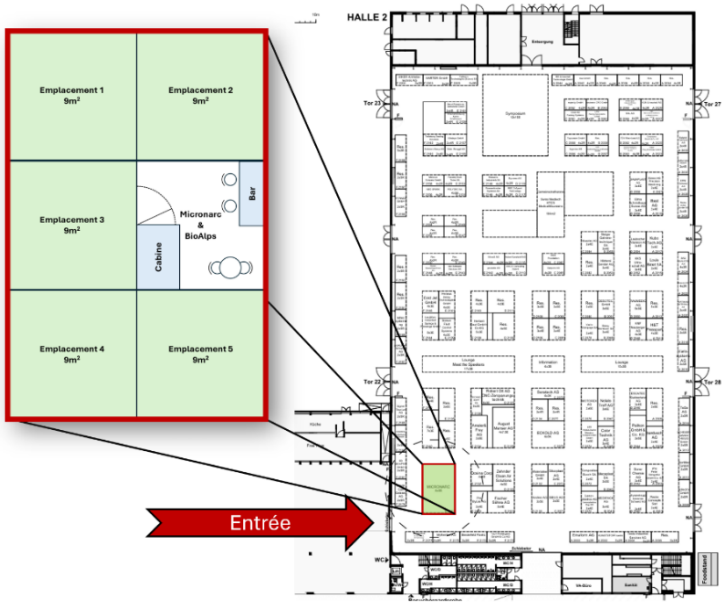
Organisé par Micronarc, en partenariat avec BioAlps, le stand groupé offre aux entreprises une formule clé en main pour participer au salon dans des conditions attractives :

- **Organisation simplifiée** : Micronarc prend en charge la coordination et l'organisation du stand collectif, permettant aux entreprises de se concentrer sur leurs activités commerciales.
- **Espace attractif et convivial** : Un stand partagé idéalement situé, favorisant les échanges, les rencontres et les synergies entre exposants et visiteurs.
- **Une formule adaptée aux PME et start-ups** : Une solution accessible pour présenter ses compétences, explorer de nouveaux marchés et développer des opportunités d'affaires.
- **Visibilité renforcée** : Une présence collective dans un environnement favorisant la visibilité des produits, services et savoir-faire des entreprises participantes.

OFFRE

Surface totale du stand : 54m²

Nombre d'entreprises : 5 entreprises avec une surface de 9m² par entreprise
En complément, jouissance des espaces communs (Micronarc / BioAlps).



Les places seront attribuées dans l'ordre de réception des inscriptions, sous réserve de leur acceptation par Micronarc. Le plan du stand et la répartition des emplacements sont indicatifs. Micronarc se réserve la possibilité de les adapter en fonction des contraintes techniques et organisationnelles.

Compris dans le prix :

- **Installation complète** : Location de la surface, aménagement du stand, moquette, éclairage et prise électrique (220V)
- **Espaces communs** : Vestiaire, cabine et espace d'accueil partagés
- **Service de nettoyage** : Nettoyage complet avant, pendant et après le salon
- **Organisation facilitée** : Gestion de vos badges exposants, réservation de parking, et liaison directe avec l'administration du salon
- **Assistance en continue** : Présence sur le stand groupé pour accompagner et soutenir les co-exposants
- **Visibilité en ligne** : Inscription de votre société sur le catalogue virtuel du site de l'expo
- **Personnalisation** : Logo de votre société affiché sur votre comptoir

Non compris dans le prix :

- Matériel d'exposition supplémentaire (vitrines, comptoir, chaises, tables, autres)
- Branchements internet, téléphone
- Raccordement spécifiques (électriques, eau, air comprimé)
- Équipements et installations particuliers
- Frais de voyage, hôtel et repas

Toute prestation complémentaire demandée par l'entreprise et générant des frais supplémentaires fera l'objet d'une facturation distincte.

INSCRIPTION : Swiss Medtech Expo sur le stand Micronarc du 14-15 septembre 2027

A renvoyer jusqu'au 31 janvier 2027 avec les 4 pages signées à :	**Micronarc** c/o FSRM Ruelle DuPeyrou 4 2001 Neuchâtel Téléphone : +41 (0)32 720 09 00 E-mail : events@micronarc.ch Site web : www.micronarc.ch

Nous souhaitons participer à SWISS MEDTECH EXPO 2027 dans le cadre du stand groupé organisé par Micronarc, en partenariat avec BioAlps. Nous déclarons avoir pris connaissance des conditions de participation ci-après et des directives de l'organisateur du salon, et les accepter.

L'inscription est soumise à l'acceptation de Micronarc, qui se réserve le droit de sélectionner les entreprises participantes, notamment en fonction de leur adéquation avec les objectifs et le positionnement du stand collectif.

Conditions tarifaires

Pour bénéficier des conditions préférentielles Micronarc, les entreprises (PME) doivent être inscrites au registre du commerce dans l'un des six cantons de Suisse occidentale : Fribourg, Vaud, Neuchâtel, Genève, Valais ou Jura.

Les entreprises situées hors de ce périmètre peuvent également participer, moyennant un supplément tarifaire, leurs cantons ne contribuant pas au financement de Micronarc.

Surface de 9m² (3x3m) ☐ **CHF 6'900.- (TVA en sus)**

Entreprises hors cantons FR, VD, NE, GE, VS, JU ☐ + **CHF 1'000.- (TVA en sus)**

Société : _____

Responsable : _____ Fonction : _____

Adresse : _____

_____

Téléphone : _____ Mobile : _____

E-mail : _____ Site web : _____

Produits et services présentés par votre entreprise :

_____

_____

CONDITIONS DE PARTICIPATION

1. Organisateur et relation contractuelle

La participation collective à SWISS MEDTECH EXPO 2027 est organisée par Micronarc, qui assure la coordination, la gestion des inscriptions et la facturation des entreprises participantes.

BioAlps intervient en qualité de partenaire du stand collectif et n'est pas partie au contrat conclu avec les entreprises exposantes.

2. Confirmation de participation

L'inscription devient définitive après acceptation écrite par Micronarc du formulaire signé.

Micronarc se réserve le droit de refuser une inscription, notamment en raison du nombre limité de places, de l'inadéquation des activités présentées avec le positionnement du stand ou des exigences de l'organisateur du salon.

En cas de refus, aucun montant n'est dû par l'entreprise et tout paiement éventuellement effectué lui est intégralement remboursé.

3. Conditions de facturation

Un acompte correspondant à 80 % du montant de la participation est facturé par Micronarc dans les 10 jours suivant la confirmation de l'inscription.

Le solde de 20 % est facturé après l'événement, avec les éventuelles prestations complémentaires non comprises dans le prix de participation.

Les factures sont payables à 30 jours nets, sauf indication contraire.

4. Conditions d'annulation

4.1 Annulation par Micronarc ou l'organisateur

Micronarc rembourse intégralement les montants versés par l'entreprise dans les cas suivants :

- Micronarc décide d'annuler la participation de l'entreprise, sauf en cas de manquement de celle-ci à ses obligations contractuelles.
- Micronarc décide d'annuler sa participation au salon.
- L'organisateur du salon décide d'annuler l'événement.
- Un cas de force majeure empêche la tenue de l'événement ou la participation collective.

4.2 Annulation par Micronarc ou l'organisateur

En cas de désistement de l'entreprise après confirmation de son inscription, le montant total de la participation reste dû, indépendamment de la date d'annulation.

Il en va de même en cas de non-paiement de l'acompte au moins trois mois avant l'événement, Micronarc pouvant alors annuler la participation de l'entreprise.

Cette obligation peut toutefois être levée si l'entreprise propose un remplaçant répondant aux critères de Micronarc et de l'organisateur du salon, sous réserve de l'acceptation de ce remplaçant par Micronarc et de la vérification de sa solvabilité.

5. Responsabilités et assurances

Chaque entreprise participante demeure responsable de ses produits, équipements, matériels d'exposition et effets personnels, ainsi que des dommages qu'elle-même, son personnel ou ses représentants pourraient occasionner.

Il appartient à chaque entreprise de disposer des assurances appropriées, notamment en matière de responsabilité civile et de couverture de ses biens exposés.

Micronarc assure la coordination et l'organisation du stand collectif, mais ne répond pas des pertes, vols ou dommages affectant les biens des exposants, sauf en cas de faute qui lui serait imputable dans les limites prévues par le droit applicable.

Chaque entreprise s'engage à respecter les prescriptions de sécurité, les exigences techniques et les directives de l'organisateur du salon.

6. Modifications organisationnelles

Micronarc peut apporter des adaptations raisonnables à l'aménagement du stand, à la répartition des emplacements ou aux prestations organisationnelles, notamment lorsque celles-ci sont imposées par l'organisateur ou nécessaires au bon déroulement de la manifestation.

Ces adaptations ne doivent pas entraîner de réduction substantielle des prestations convenues.

7. Droit applicable et for juridique

Les présentes conditions sont soumises au droit suisse.

Sous réserve des fors impératifs prévus par la loi, tout litige relatif à leur interprétation ou à leur exécution relève des tribunaux compétents de Neuchâtel, Suisse.

Acceptation

Par sa signature, l'entreprise confirme avoir pris connaissance de l'offre et des conditions de participation et les accepter.

Lieu / Date : _____ Signature : _____